



Agents Territoriaux Ville, CCAS,
La Roche-sur-Yon Agglo et CIAS

La Roche-sur-Yon, le mercredi 16 juillet 2025

À l'attention de

**Monsieur le Maire / Président,
Luc BOUARD**

**Objet : Départs successifs dans le service Prévention Santé au travail
Situation critique et demande d'enquête**

Monsieur le Maire /Président,

Notre organisation syndicale souhaite, par la présente, vous faire part de sa plus vive préoccupation concernant la situation actuelle du service Prévention Santé au travail au sein de nos collectivités.

En l'espace de quelques semaines, deux départs brutaux et non anticipés sont intervenus :

- **La Docteure Sophie Drukker**, médecin du travail depuis de nombreuses années,
- **Madame Cécile Porcher**, psychologue, ergothérapeute et conseillère en prévention.

Ces ruptures de contrat successives, sans information claire ni communication officielle auprès des agents, interrogent et inquiètent légitimement l'ensemble du personnel.

Aujourd'hui, il n'y a plus de médecin du travail attiré pour nos collectivités. Or, comme le rappellent les textes réglementaires (décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié), la surveillance médicale des agents est une obligation statutaire et ne peut être réduite à des interventions ponctuelles extérieures, même dans le cadre d'une convention avec le Centre de gestion. **Cela remet en cause la qualité du suivi individuel**, notamment pour :

- **Les dossiers RPS,**
- **Les reclassements professionnels,**
- **Les accidents du travail,**
- **Les aménagements de poste,**
- **Le renouvellement des équipements de protection individuelle (EPI).**

Nous attirons aussi votre attention sur la situation des infirmières du service. Sans médecin du travail en responsabilité, celles-ci se retrouvent isolées, confrontées à des difficultés à exercer pleinement leurs missions, ce qui pourrait entraîner de nouvelles démissions ou désengagements.

Face à cette situation, nous vous demandons solennellement :

- **Des explications précises sur les raisons de ces départs successifs,**
- **La transparence sur l'organisation actuelle et à venir du service Prévention Santé au travail,**
- **Des garanties sur la continuité du suivi individuel des agents, dans le respect des obligations réglementaires,**
- **L'information formelle de l'ensemble des agents sur cette situation,**
- **Et enfin, l'ouverture d'une enquête administrative afin de faire toute la lumière sur les circonstances et conséquences de ces départs.**

Il y va de l'avenir du service public local et du respect des droits fondamentaux des agents en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Dans l'attente de votre retour urgent, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire/ Président, à l'expression de nos salutations syndicales.

Benoit JAMONNEAU

Secrétaire Général
La CGT des Agents Territoriaux
Ville-CCAS, La Roche-sur-Yon Agglomération et CIAS